



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 JUIN 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	29
Convocations :	8 JUIN 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, M. Pierre Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Elise RIDEL
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Stéphane BORD
- M. Mohamed DERGHAM	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Adeline DANIEL	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane BORD remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de produit d'entretien, d'hygiène et de matériels de ménage

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-22 en date du 10 mars 2022 actant la participation de la ville au groupement de commande,

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen a intérêt sur un plan économique à coordonner la passation de son marché dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'abandon de la procédure lancée en 2022 en raison d'un vice de procédure signalé par l'un des candidats et la persistance du besoin,

Considérant que le groupement de commandes, en cours de constitution, comprend 12 membres : les Villes de Rouen, Cléon, Elbeuf-sur-Seine, La Londe, Oissel-sur-Seine, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, et les CCAS d'Elbeuf-sur-Seine, d'Oissel-sur-Seine, de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et de Rouen ;

Considérant que le groupement de commandes porte, plus particulièrement, sur l'acquisition de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels de nettoyage,

Considérant que, conformément à l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, la création d'un tel groupement implique la désignation d'un coordonnateur dont les missions et les prérogatives sont définies dans une convention constitutive du groupement, dont le projet figure en annexe,

Considérant que la convention constitutive du groupement désigne la Ville de Rouen coordonnatrice du groupement et prévoit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle de la Ville de Rouen,

Considérant que la convention prévoit que la Ville coordonnatrice du groupement interviendra en qualité de mandataire pour la passation des marchés,

Considérant que chaque membre du groupement aura à sa charge le suivi de l'exécution des marchés, à l'exception de la revue annuelle et de la gestion de la remise de fin d'année qui seront traitées conjointement par l'ensemble des membres du groupement,

Considérant que la convention sera applicable dès sa notification et prendra fin à l'échéance des marchés conclus,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer le projet de convention constitutif du groupement de commandes joint en annexe,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2023-103 est adoptée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230615-2023-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Publication : 20/06/2023

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Maire,

Luce PAN

